

SAMEDI 2 OCTOBRE 2010

LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Politique](#) > [Canada](#) > [Abdelrazik est en prison virtuelle](#)

Abdelrazik est en prison virtuelle

Son compte bancaire au Mouvement Desjardins est bloqué

Hélène Buzzetti 16 avril 2010 Canada

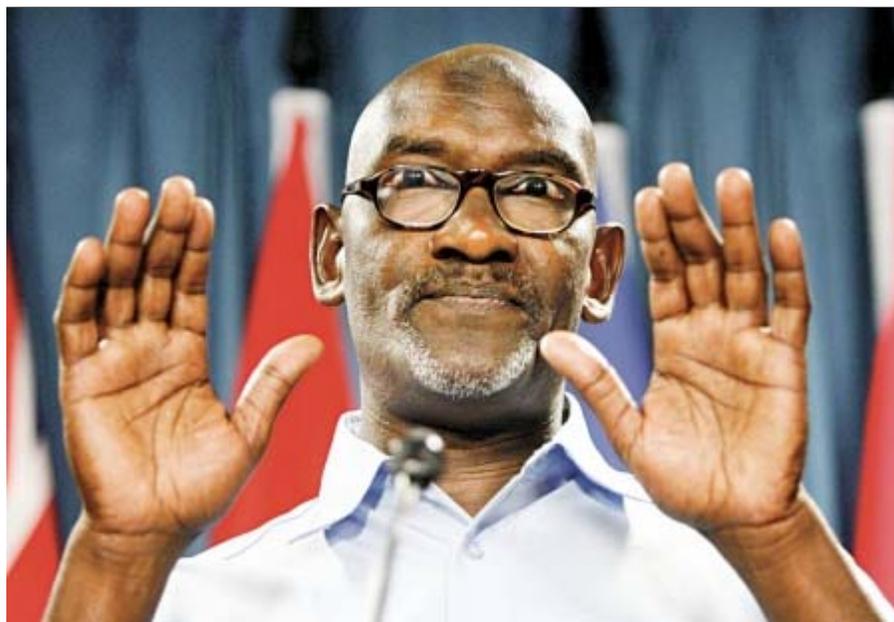


Photo : Agence Reuters Blair Gable

Même si la GRC n'a plus rien à reprocher à Abousfian Abdelrazik, il figure encore sur la liste internationale antiterroriste.

Ottawa — Le cauchemar d'Abousfian Abdelrazik n'est pas terminé malgré son retour au pays. À la demande d'Ottawa, son compte bancaire au Mouvement Desjardins, et les quelque 10 000 \$ qui s'y trouvaient, ont été gelés sous prétexte qu'il figure encore sur la liste internationale antiterroriste. Il est condamné à mendier.

Abousfian Abdelrazik est ce Canadien coincé six ans au Soudan parce que le gouvernement fédéral refusait de le rapatrier, la communauté internationale le considérant comme un terroriste potentiel. La Cour fédérale, jugeant la situation «kafkaïenne», a obligé Ottawa à le rapatrier.

Depuis, les services secrets canadiens et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont admis ne pas mener d'enquête sur l'homme, qui est libre et vit à Montréal.

Mais cette semaine, il a appris que Desjardins a gelé le compte bancaire qu'il avait ouvert un mois auparavant et qui contient l'héritage laissé par son épouse en 2003. Il ne peut pas travailler parce que son salaire serait lui aussi gelé.

Chez Desjardins, on sentait le malaise d'avoir à poser un tel geste. «Le malheur de M. Abdelrazik est que son nom figure encore sur la liste 1267 de l'ONU», explique le porte-parole André Chapleau. En constatant cette inscription, «nous l'avons rapportée aux autorités compétentes qui nous ont dit que les avoirs devaient être gelés», dit M. Chapleau en confirmant qu'il s'agit d'autorités

canadiennes.

Pourtant, il serait possible de faire une exception, note son avocat, Paul Champ. Lorsque M. Abdelrazik se trouvait au Soudan, le Canada avait obtenu la permission de lui fournir un per diem. M. Champ voudrait que le Canada fasse une requête similaire au comité de gestion de la liste de l'ONU afin que l'homme puisse avoir accès à un montant forfaitaire de son compte à chaque mois. «Ils pourraient choisir de ne pas appliquer la résolution 1267», note-t-il.

Le Parti libéral et le NPD étaient outrés de la situation. «C'est ridicule», lance le député du NPD, Paul Dewar. «La raison de cette liste de l'ONU était de geler les avoirs de terroristes reconnus reliés à al-Qaïda. Dans le cas de M. Abdelrazik, il est au Canada, tout le monde sait où il habite [...] et on n'a aucune preuve qu'il a été impliqué dans des activités criminelles.»

Abousfian Abdelrazik

[Haut de la page](#)